

Convention de partenariat entre
Les Caisses de Mutualité Sociale Agricole
Alpes Vaucluse et Provence Azur
et
la Fédération nationale INITIATIV'Retraite

Entre les soussignés

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse

dont le siège social est à Avignon (84), Place des Maraîchers, représentée par sa présidente Marie-Claude Salignon et sa Directrice Corinne Garreau,

La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Provence Azur

dont le siège social est à Marseille (13), 152 Avenue de Hambourg, représentée par son Président Antoine Pastorelli et son Directeur Sylvain Hutin,

ci-après dénommées « les CMSA »

D'une part,

Et

Les associations de la région PACA affiliées à INITIATIV'Retraite, associations loi 1901 :

INITIATIV' Retraite Sud-Est, représentée par son Président René HAYERE, dont le siège social est situé 176 allée des Basses Rives, le Parc de la Nartuby B, 83720 TRANS en Provence

Amicale des Retraités du Crédit Agricole Provence-Côte-d'Azur (ARCAPCA), représentée par son Président Alfred RIPERT, dont le siège social est situé 350 av Paul Arène 83300 DRAGUIGNAN

Association des Retraités CCPMA des Alpes-Maritimes (ARCAM), représentée par son Président Henri CURTI, dont le siège social est situé 11 av des Pignatières, GROUPAMA, 06700 ST LAURENT du VAR

Amicale des Retraités du Crédit Agricole Alpes Provence (ARCAP), représentée par son Président René RAOUX, dont le siège social est situé 3 impasse Marcel Pagnol, 30133 les ANGLES

INITIATIV' Retraite Rhône Provence, représentée par son Président Francis CHAUVET, dont le siège social est situé Chambre d'Agriculture du Vaucluse, Site Agroparc, 84000 AVIGNON

Association des Retraités des Organismes Professionnels Agricoles des Alpes, représentée par sa Présidente Sylvette GAUTHIER, dont le siège social est situé 10 rue des Amarines, 05000 GAP

D'autre part,

PREAMBULE

Les CMSA et INITIATIV'Retraite partagent les mêmes valeurs et se retrouvent autour des enjeux de solidarité et de responsabilité, d'engagement social, de valorisation du bénévolat au service de l'intérêt général et de la cohésion sociale au sein des territoires, notamment ruraux.

Ce sont ces convergences qui les ont conduits à conclure une convention de partenariat en janvier 2020. Cette convention a donné lieu à un certain nombre d'actions locales conjointes, notamment en matière de prévention et de promotion du « bien vieillir » et de préparation à la retraite.

Une nouvelle convention de partenariat entre la CCMSA et INITIATIV'Retraite a été conclue en octobre 2021 pour établir de nouvelles coopérations au plan national et local. En effet, le contexte a fortement évolué (crise sanitaire, crise économique et sociale, imminence de réformes structurelles, etc.). Cette évolution conduit les deux partenaires à approfondir leurs relations et leurs échanges pour conforter l'atteinte de leurs objectifs communs.

Pour INITIATIV'Retraite, ce partenariat s'inscrit dans sa triple vocation à assurer la défense des intérêts matériels et moraux des retraités, dans le cadre de l'intérêt général, et à promouvoir leur rôle dans la vie sociale au travers d'actions locales.

Pour les CMSA, ce partenariat s'inscrit dans la continuité et en cohérence avec l'action qu'elles conduisent sur les thèmes de la promotion du rôle des retraités dans la société, de la prévention du vieillissement, de la solidarité entre les générations, du développement social local et de l'accès aux services sur les territoires. Les CMSA souhaitent développer cette coopération, notamment sur le champ de l'information et de l'accès aux droits.

ARTICLE 1 : AXES DU PARTENARIAT

Au-delà de la coopération sur les actions sur les territoires, ce partenariat s'inscrit dans un contexte de valeurs partagées de solidarité et d'équité, qui pourront se matérialiser également au travers d'échanges de visions.

1/ Echanger pour développer les synergies sur les projets de réformes

Aussi les deux parties, chacune dans le respect de son champ de responsabilité, s'attachent à échanger sur leurs analyses et leurs propositions relatives aux projets de réformes structurelles : retraite, autonomie, organisation et accessibilité du système de santé et plus largement, toute réforme à caractère sociétal ayant un impact sur la place des aînés dans la société et le lien entre les générations.

2/ Coopérer à la conception et au déploiement des actions de prévention et de santé publique

L'objectif est de permettre au réseau INITIATIV'Retraite d'apporter sa contribution à la conception et au déploiement des offres de prévention proposées par les CMSA : ateliers de prévention (Vitalité, Euréka, activité physique, nutrition, sommeil, habitat, etc.), campagnes vaccinales, dépistages et, de façon conjointe, les actions destinées à pallier les difficultés d'accès aux soins sur les territoires.

3/ Contribuer à la préparation à la retraite

Conscients que le passage à la retraite est un moment charnière qui conditionne largement la suite du parcours de vie, les CMSA et INITIATIV'Retraite conviennent de favoriser l'anticipation chez les actifs « seniors » avant la cessation de leur activité professionnelle, ainsi que leur implication future dans le bénévolat et la vie associative. C'est pourquoi les réseaux MSA et INITIATIV'Retraite souhaitent coopérer dans le cadre de séances de préparation ou d'échanges autour de la retraite, selon des modalités à déterminer.

C'est une occasion pour INITIATIV'Retraite de se faire connaître et de se renouveler par l'apport de jeunes retraités. C'est aussi l'opportunité pour les MSA d'orienter leurs ressortissants vers des réseaux associatifs partenaires, dont fait partie INITIATIV'Retraite, ce qui est de nature à accroître les synergies entre les réseaux, de développer une culture de la prévention à tous les âges de la vie et de mettre à disposition des services à destination des publics.

4/ Optimiser la coopération entre les deux réseaux pour conforter les actions sur les territoires

C'est dans le cadre d'une action sur les territoires que pourront être traitées des thématiques telles que la consolidation des liens entre les générations (valorisation des transmissions de savoirs et d'expériences), l'aide et les services aux aidants familiaux (séjours aidants/aidés), la promotion du « bien vieillir » et des solidarités sur les territoires (en particulier envers les plus fragiles), la prévention des risques sanitaires et sociaux, l'accès et la formation au numérique, etc.

De plus, les CMSA conçoivent et déploient une offre de services sur les territoires en prolongement de leurs offres de service public, en particulier en direction des aînés. Ces services sont souvent innovants et leaders sur leur segment de marché. Cela représente un intérêt majeur pour le réseau INITIATIV'Retraite au regard de son expérience en matière de représentation des usagers et compte tenu de sa capacité à relayer ces services auprès de ses adhérents.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS CONJOINTS

Les CMSA et le Réseau INITIATIV'Retraite s'engagent à partager leurs réflexions et actions d'influence relatives aux projets de réforme de protection sociale qui intéressent les deux parties. Une réunion annuelle pourra être organisée afin de décliner de manière opérationnelle les engagements de la présente convention.

Les CMSA et le Réseau INITIATIV'Retraite s'engagent à articuler leurs positions auprès des instances où ces réseaux siègent dans le domaine de la santé et l'autonomie des aînés.

ARTICLE 3 : ENGAGEMENTS DES CMSA

Les CMSA s'engagent à se rapprocher régulièrement du réseau INITIATIV'Retraite pour lui proposer de s'associer au déploiement des parcours et actions collectives de prévention sur les thèmes du Bien vieillir (Ateliers du Bien Vieillir, Ateliers mémoire, Ateliers nutrition, Ateliers équilibre et activités physiques, Numérique, ...) organisés par les MSA ou par leurs structures partenaires (ASEPT PACA). A cet égard, les MSA fourniront aux personnes référentes, de façon dématérialisée, tous éléments se rapportant à ces actions (calendrier semestriel, invitations Ateliers, ...) leur permettant de relayer ces informations auprès de leurs adhérents.

Les CMSA associeront le réseau INITIATIV'Retraite aux actions de sensibilisation portant sur les grands programmes de prévention santé (vaccinations, dépistages des cancers, ...) par le biais d'une information dématérialisée auprès des personnes référentes.

Les CMSA informeront régulièrement le réseau INITIATIV'Retraite des actions de solidarité sur les territoires, en particulier les chartes territoriales des solidarités autour des aînés isolés ou les parcours santé des aidants, ainsi que des actions menées par les Echelons Locaux de la CMSA susceptibles d'intéresser ses adhérents (en particulier, l'organisation de conférences-débat sur les territoires), par le biais d'une information dématérialisée auprès des personnes référentes.

Les CMSA faciliteront la mobilisation d'experts de la MSA, sur des réunions spécifiques organisées par l'association, en fonction de l'actualité et de la disponibilité de ces experts, notamment sur les champs

Retraite et Santé, et selon des modalités à définir. A cette fin, des interlocuteurs référents seront désignés par les CMSA.

ARTICLE 4 : ENGAGEMENTS D'INITIATIV'Retraite

Le réseau INITIATIV'Retraite s'engage à sensibiliser et mobiliser son réseau sur les actions et les offres proposées par les CMSA, en particulier en lien avec l'ASEPT PACA, et à relayer auprès de leurs adhérents les actions de prévention du « bien-vieillir » et de prévention Santé initiées par les MSA, ainsi que l'Offre de Services aux personnes sur les territoires, proposée par les CMSA et leurs partenaires.

Le réseau INITIATIV'Retraite s'engage à relayer les campagnes de communication initiées par les CMSA ou leurs associations, en matière d'information sur les droits, la dématérialisation, et l'offre de services du groupe MSA. Il désigne pour cela des référents interlocuteurs.

Le réseau INITIATIV'Retraite facilite les logiques de préparation à la retraite : simulation de droits, accompagnement administratif, communication en faveur de l'anticipation et de la dématérialisation des démarches, ...

Le réseau INITIATIV'Retraite suscite la mobilisation de ses adhérents relevant du régime agricole pour participer aux élections désignant tous les 5 ans les délégués cantonaux des CMSA.

Le réseau INITIATIV'Retraite s'engage à intervenir lors de sessions de préparation à la retraite organisées par la MSA, ceci pour témoigner de l'expérience de leurs adhérents et de leur offre associative spécifique (activités sociales, culturelles, complémentaire santé, etc.).

ARTICLE 5 : SUBVENTION

Cette convention de partenariat s'appuie sur un dispositif d'échanges réciproques et ne comporte pas d'aspect financier.

ARTICLE 6 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention de partenariat est établie pour une durée de 4 années (2023-2025), et entre en vigueur à la date de sa signature par les deux parties. Son terme est fixé au 31 décembre 2025.

ARTICLE 7 : EVALUATION

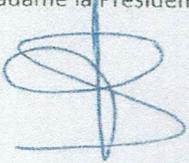
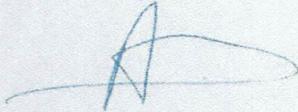
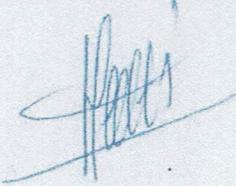
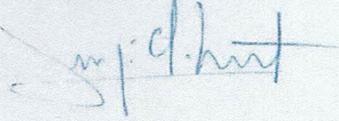
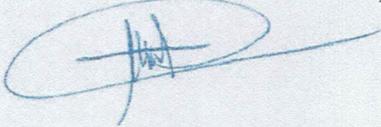
Une évaluation annuelle sera réalisée par les deux parties ainsi qu'un bilan consolidé au terme de la convention. Les signataires conviennent de se rencontrer une fois par an minimum et quand ils le jugeront nécessaire.

ARTICLE 8 : MODIFICATION ET RESILIATION DE LA CONVENTION

La convention pourra être modifiée ou résiliée à la demande de l'une des deux parties sous forme d'avenant.

La demande éventuelle de modification ou de résiliation devra être notifiée par écrit, et sous réserve de validation par les parties, sera effective après un délai de 3 mois.

Fait à Vidauban, le 13 avril 2023

<p>La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Alpes Vaucluse Madame la Présidente</p>  <p>Marie-Claude SALIGNON</p>	<p>La Caisse de Mutualité Sociale Agricole Provence Azur Monsieur le Président</p>  <p>Antoine PASTORELLI</p>
<p>INITIATIV' Retraite Sud-Est Monsieur le Président</p>  <p>René HAYERE</p>	<p>Amicale des Retraités du Crédit Agricole Provence-Côte-d'Azur (ARCAPCA) Monsieur le Président</p>  <p>Alfred RIPERT</p>
<p>Association des Retraités CCPMA des Alpes-Maritimes (ARCAM) Monsieur le Président</p>  <p>Henri CURTI</p>	<p>Amicale des Retraités du Crédit Agricole Alpes Provence (ARCAP) Monsieur le Président</p>  <p>Jean Michel BUSSET P/ René RAOUX</p>
<p>INITIATIV' Retraite Rhône Provence Monsieur le Président</p>  <p>Francis CHAUVET</p>	<p>Association des Retraités des Organismes Professionnels Agricoles des Alpes Madame la Présidente</p>  <p>René HAYÈRE y/ Sylvette GAUTHIER</p>

ANNEXE DE LA CONVENTION

MSA ALPES VAUCLUSE

Christophe VAILLE	Directeur Adjoint Tél. : 04.90.13.60.48 @ : vaille.christophe@alpesvaucluse.msa.fr
Nadine ARMAND	Prévention Santé, Action sociale Tél. : 04.90.13.67.91 @ : armand.nadine@alpesvaucluse.msa.fr
Bruno ASTOLFI	Relation avec les Adhérents et Vie Mutualiste Tél. : 04.90.13.67.96 @ : astolfi.bruno@alpesvaucluse.msa.fr

MSA PROVENCE AZUR

Marie-France DELMAS	Directrice Adjointe Tél. : 04.91.16.58.88 @ : delmas.marie-france@provence-azur.msa.fr
Emilie FLAMENT	Responsable du service Action Sanitaire et Sociale Tél. : 04.91.16.58.06 @ : flament.emilie@provence-azur.msa.fr
Martine NONNON	Relation avec les adhérents et Vie Mutualiste Tél. : 04.94.60.39.55 @ : nonnon.martine@provence-azur.msa.fr

ASEPT PACA

Marie-France DELMAS	Directrice
Valérie ARQUIER	Coordinatrice régionale de l'ASEPT PACA Tél. : 04.94.60.39.20 @ : arquier.valerie@asept-paca.fr

INITIATIV'Retraite

René HAYERE	Délégué Régional INITIATIV'Retraite Tél. : 07.68.54.88.69 @ : rene.hayere@sfr.fr
--------------------	--